

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 800

2 novembre 2000

**SOMMAIRE**

Acropol Luxembourg S.A., Luxbg pages 38385, 38387	Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg ... 38369
BI - Personal Line Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg ..... 38391	Rozea Lux Holding S.A., Mamer ..... 38369
Blue Finance International S.A., Hautcharage ... 38394	Sadiki Holding S.A., Luxembourg ..... 38369
Dafa S.A., Luxembourg ..... 38396	SAG Software Systems AG, Luxembourg 38370, 38372
Italtoiture, S.à r.l., Capellen ..... 38399	Saralux S.A., Luxembourg ..... 38372
Locke S.A., Luxembourg ..... 38354	S.B.A. S.A., Luxembourg ..... 38372
Loesdau-Cheval de Luxe, GmbH, Luxembourg .. 38354	Sebi, S.à r.l., Luxembourg ..... 38374
Luigi Serra International S.A., Luxembourg .... 38355	Seco-Team, S.à r.l., Luxembourg ..... 38391
Lux Power Machines for Bolting, S.à r.l., Luxbg .. 38354	Segalux International S.A., Luxembourg ..... 38374
Magona International S.A., Luxembourg . 38356, 38357	Set European Trade S.A., Luxembourg ..... 38389
Marin Holding S.A., Mamer ..... 38356	S.F.E.M. International S.A., Luxembourg ..... 38368
Marine Resources Inc. S.A.H., Luxembourg ..... 38356	S.I.C., Société d'Investissements Continentale S.A., Luxembourg ..... 38377
Marketing et Distribution Industriels, S.à r.l., Luxembourg ..... 38357	S.I.P. Investments S.A.H., Luxembourg ..... 38375
Marzoli International S.A., Luxembourg ..... 38358	Siral S.A.H., Luxembourg ..... 38357
Matu-Trans, S.à r.l., Bissen ..... 38357	Société de Participation A+P Kieffer, S.à r.l., Luxembourg ..... 38377
Mitco S.A., Luxembourg ..... 38358	Société Foncière et Immobilière du Sud S.A., Luxembourg ..... 38375
Multiadvisers Fund Management Company S.A., Luxembourg ..... 38360	Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Placements S.A.H., Luxembourg ..... 38377
Multiplan International Services S.A., Mamer ... 38360	Sofipex S.A.H., Luxembourg ..... 38378
Naias Holding Co SA., Luxembourg .... 38360, 38361	Sofirex S.A., Esch-sur-Alzette ..... 38378
Najac Holding S.A., Luxembourg ..... 38361	Soparad Holding S.A., Luxembourg ..... 38379
Nordic European Investments S.A., Luxbg 38361, 38362	Soparim S.A.H., Luxembourg ..... 38377
O.C.S., S.à r.l., Luxembourg ..... 38362	Sotad Participations S.A., Luxembourg .. 38380, 38381
OMA S.A., Luxembourg ..... 38362	Sphinx Assurances, S.à r.l., Luxembourg ..... 38379
Omnitec Participation S.A., Luxembourg ..... 38362	Tares Participations S.A., Luxembourg ..... 38381
Pade S.A., Esch-sur-Alzette ..... 38362	Tex Electronic S.A., Luxembourg ..... 38382
Parc Matériel, S.à r.l., Luxembourg ..... 38374, 38375	Tibor S.A.H., Luxembourg ..... 38379
Pearson Television Holdings S.A., Luxembourg .. 38363	Timaru S.A.H., Luxembourg ..... 38369
PHYTO, Phytofarm Laboratoires S.A., Luxbg ... 38363	Topedilux, S.à r.l., Strassen ..... 38382
Pizzeria Coeur d'Italie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . 38365	Transcontinental Consultants, S.à r.l., Luxbg ... 38382
Place de l'Etoile S.A., Luxembourg ..... 38366	Trifa S.C.I., Wasserbillig ..... 38383
Plateforme Européenne de Distribution Automobile S.A., Luxembourg ..... 38366, 38372	Ulysses Holding Co S.A., Luxembourg ... 38378, 38379
Polypecu S.A., Mamer ..... 38366	Valim, S.à r.l., Luxembourg ..... 38376
Potiguar II, S.à r.l., Luxembourg ..... 38364	Valmis S.A.H., Luxembourg ..... 38382, 38383
Premium-Lux, S.à r.l., Garnich ..... 38367	Volksbank Saar West eG, Saarbrücken ..... 38384
Presidential Partners S.A., Luxembourg ..... 38366	Wampach, Herzig et Cie, S.à rl., Mondercange .. 38384
Quixx Holding S.A., Luxembourg ..... 38367	Wandergrek S.A., Luxembourg ..... 38385
Ragon S.A., Luxembourg ..... 38367	Wisa AG, Luxembourg ..... 38387
Reig Global Management S.A., Luxembourg .... 38368	Wisa Participation S.A., Luxembourg ..... 38388
Resplan Holding S.A., Luxembourg ..... 38367	

**LOCKE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 68.645.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

(36200/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**LOCKE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 68.645.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire  
tenue le 6 juin 2000 à 16.00 heures précises au 13, rue Bertholet, Luxembourg*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de € 7.488,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner cette perte à celle de l'année précédente, soit € 7.488,- et de reporter cette perte au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

MCS

*Le domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36201/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**LOESDAU-CHEVAL DE LUXE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 60.088.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

(36202/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**LUX POWER MACHINES FOR BOLTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.222.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 1<sup>er</sup> juin 2000, que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée LUX POWER MACHINES FOR BOLTING, S.à r.l. est dorénavant

ant la suivante:

* M. Pierre-Marie Bour, demeurant à F-57150 Creutzwald	51 parts
* Mme Martine Lallemand, demeurant à F-57150 Creutzwald	49 parts

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2000, que Monsieur Pierre-Marie Bour est dorénavant seul gérant de la société, Madame Isabelle Watry ayant donné sa démission en date du 1<sup>er</sup> juin 2000 comme gérante administrative.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36204/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.542.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 avril 2000*

La séance est ouverte à 16.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Monsieur Bruno Verrina, Président;

Monsieur Giuseppe Delle Piane, Secrétaire;

Monsieur Enzo Guastaferrri, Scrutateur.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

\* qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que 2 (deux) actionnaires sont présents ou représentés, détenant 7.450 (sept mille quatre cent cinquante) actions;

\* que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

\* que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;

\* que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social, actuellement exprimé en LUF, en EURO.

2. Augmentation du capital social par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 1.569,324 (mille cinq cent soixante-neuf euros trente-deux cents quatre) pour le porter, après conversion, de EUR 184.680,676 (cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingts euros soixante-sept cents six) à EUR 186.250,- (cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) et adaptation subséquente de la valeur nominale des 7.450 (sept mille quatre cent cinquante) actions existantes à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par actions.

3. Conversion du capital autorisé existant et augmentation à concurrence de EUR 2.372,67 pour le fixer à EUR 870.000,- (huit cent soixante-dix mille euros), représenté par 34.800 (trente-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 186.250,-), représenté par sept mille quatre cent cinquante (7.450) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

5. Modification subséquente du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à huit cent soixante-dix mille euros (EUR 870.000,-), qui sera représenté par trente-quatre mille huit cents (34.800) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Après délibérations l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à LUF 7.450.000,- pour l'exprimer dorénavant en EURO au cours de EUR 1,- contre LUF 40,3399.

2. L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 1.569,324 (mille cinq cent soixante-neuf euros trente-deux cents quatre) pour le porter, après conversion, de EUR 184.680,676 (cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingts euros soixante-sept cents six) à EUR 186.250,- (cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) et d'adapter la valeur nominale des 7.450 (sept mille quatre cent cinquante) actions existantes à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action.

3. L'assemblée décide de convertir en EURO le capital autorisé pour le fixer à EUR 870.000,- (huit cent soixante-dix mille euros), représenté par 34.800 (trente-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4. Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 186.250,-), représenté par sept mille quatre cent cinquante (7.450) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

5. Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à huit cent soixante-dix mille euros (EUR 870.000,-) qui sera représenté par trente-quatre mille huit cents (34.800) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

*Le Bureau*

E. Guastaferrri  
Scrutateur

G. Delle Piane  
Secrétaire

B. Verrina  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36203/795/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**MARIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.636.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg on July 5, 2000, Vol. 538, Fol. 53, Case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on July 10, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, July 6, 2000.

(36208/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**MARINE RESOURCES INC., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 27.230.

Les bilans et annexes au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature.

(36209/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**MAGONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.750.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAGONA INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme*

*Signature*

*Signature*

*Administrateur*

*Administrateur*

(36205/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**MAGONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.750.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 11 avril 2000*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 11 avril 2000, Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme en outre comme nouveau président du conseil d'administration Monsieur Germain Birgen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**MAGONA INTERNATIONAL S.A.**

*Signature*

*Signature*

*Administrateur*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36206/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**MAGONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.750.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 avril 2000*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGONA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature                      Signature  
Un administrateur          Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36207/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**MARKETING ET DISTRIBUTION INDUSTRIELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 255, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 27.054.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de*  
MARKETING ET DISTRIBUTION INDUSTRIELS, S.à r.l.  
FIDUPLAN S.A.

(36210/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**MATU-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7703 Bissen, Zone Industrielle Poukewiss.  
R. C. Luxembourg B 64.238.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

(36212/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SIRAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 30.392.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2000*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

*Pour la société*  
Signature

(36264/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**MARZOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 71.417.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 59, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Attilio Mario Camozzi, entrepreneur, Brescia, Président;
- Monsieur Lodovico Camozzi, cadre supérieur, Brescia;
- Monsieur Giovanni Camozzi, entrepreneur, Lumezzane.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature.

(36211/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**MITCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'an deux mille, le quinze juin.

Par-devant Maître- Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur François Malerba, employé privé, demeurant à F-42000 Le Cergne, au Fontimpes, non présent, ici représenté par Monsieur Didier Jean-François, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lyon, le 20 décembre 1999;

2. - Monsieur Didier Jean-François, employé privé, demeurant à Luxembourg; lui-même non présent, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Detourbet, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 juin 2000,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées;

actionnaires et propriétaires actuels, savoir:

a) Monsieur Didier Jean-François, prédit, de cinq cents actions au porteur (500) représentées par le certificat au porteur numéro 1;

b) Monsieur François Malerba, prédit, de cinq cents actions au porteur (500) représentées par le certificat au porteur numéro 2;

de la société anonyme dénommée de MITCO S.A., avec siège social de la société à L-1941 Luxembourg, Résidence Béatrix, 241, route de Longwy,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations.

Les comparants sub-nommés ont procédé à l'acte de cession d'actions au porteur objet des présentes.

*Cession d'actions*

I. - Messieurs Didier Jean-François et François Malerba, prédits, déclarent qu'ils sont actionnaires de la prédite société anonyme MITCO S.A., au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), intégralement souscrit et libéré, à concurrence, chacun, de cinq cents actions (500) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune, représentées par les certificats au porteur d'actions numéro 1 et 2.

II. - Monsieur Didier Jean-François, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Bruno Malerba, employé privé, demeurant à Luxembourg, non présent, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Detourbet, prédit, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 juin 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée;

ce acceptant

les cent soixante actions (160) au porteur sur les cinq cents actions (500) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune, représentées par le certificat au porteur d'actions numéro 1, lui appartenant dans la société anonyme MITCO S.A.

*Prix de cession*

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de deux cent mille francs (200.000,-) que le cessionnaire a payé comptant directement au cédant, dès avant ce jour, lequel cédant le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

III. - Monsieur François Malerba, prdit, dclare cder et transporter sous les garanties de droit,  Monsieur Bruno Malerba, prdit, non prsent, reprsent comme indiqu ci-dessus, ce acceptant

les cent soixante-dix actions (170) au porteur sur les cinq cents actions (500) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune, reprsentes par le certificat au porteur d'actions numro 2, lui appartenant dans la socit anonyme MITCO S.A.

*Prix de cession*

La prdite cession a eu lieu moyennant le prix de deux cent douze mille cinq cents francs (212.500,-) que le cessionnaire a pay comptant directement au cdant, ds avant ce jour, lequel cdant le reconnat et en consent quittance, titre et dcharge pour solde.

IV. - Monsieur Bruno Malerba, prdit, cessionnaire prnomm, est propritaire  compter d'aujourd'hui des actions lui cdes et il aura droit aux revenus et bnfices dont elles sont productives  partir de cette date.

Il est subrog dans tous les droits et obligations attachs aux actions cdes.

V. - Les certificats au porteur d'actions numros 1 et 2 de chacun cinq cents actions au porteur ont t dtruits et il a t cr trois nouveaux certificats au porteur d'actions:

- certificat au porteur d'actions numro 3 de trois cent quarante actions (340), toujours appartenant  Monsieur Didier Jean-Franois, prdit;

- certificat au porteur d'actions numro 4 de trois cent trente actions (330), toujours appartenant  Monsieur Franois Malerba, prdit; et

- certificat au porteur d'actions numro 5 de trois cent trente actions (330), attribu au nouvel actionnaire, Monsieur Bruno Malerba, prdit, ce que Monsieur Bruno Malerba, prdit, reprsent comme indiqu ci-dessus, reconnat et en donne, en tant que de besoin, bonne et valable quittance avec dcharge de responsabilit pleine et entire aux cdants et au notaire instrumentant, de faon  ce que ceux-ci ne puissent nullement tre inquits ni recherchs  ce sujet.

VI. - Enregistrement:

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties prcisent que la socit n'est pas propritaire d'un immeuble.

VII. - De ce qui prcde, il y a lieu de modifier le paragraphe «souscription et libration» comme suit:

*Souscription et libration*

Les actions ont t souscrites et libres comme suit:

1. - Monsieur Didier Jean-Franois, prdit, trois cent quarante actions (Certificat n 3) .....	340 actions
2. - Monsieur Franois Malerba, prdit, trois cent trente actions (Certificat n 4) .....	330 actions
3. - Monsieur Bruno Malerba, prdit, trois cent trente actions (Certificat n 5) .....	<u>330 actions</u>
Total: mille actions .....	1.000 actions

*Assemble gnrale extraordinaire*

L'assemble est ouverte et prside par Monsieur Jean-Marie Detourbet, employ priv, demeurant  Luxembourg, prdit, qui dsigne comme secrtaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employ priv, demeurant  Esch-sur-Alzette.

Il est appel aux fonctions de scrutateur Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de socits, demeurant  Luxembourg.

Le bureau ayant t constitu, Monsieur le Prsident expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - que tous les actionnaires prsents ou reprsents et le nombre d'actions dtenues par eux figurent sur une liste de prsence signe par le prsident, le secrtaire et le scrutateur, les actionnaires prsents ou reprsents. La liste de prsence restera annexe au prsent procs-verbal, aprs avoir t signe ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour tre soumise aux formalits d'enregistrement.

2. - Qu'il appert de la prdite liste de prsence que toutes les actions sont reprsentes  l'assemble gnrale extraordinaire, qui peut dcider valablement sans convocation pralable sur les points figurant  l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti  se runir sans autres formalits, aprs examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Nomination d'un nouvel administrateur.
2. - Acceptation de la dmission du commissaire aux comptes.
3. - Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

*Premire rsolution*

L'assemble gnrale extraordinaire de la prdite socit,  l'unanimit des voix, dcide de nommer  compter de ce jour, comme nouvel administrateur, Monsieur Bruno Malerba, prdit.

Son mandat prendra fin lors de l'assemble gnrale de l'anne 2003.

*Deuxime rsolution*

L'assemble gnrale extraordinaire de la prdite socit,  l'unanimit des voix, accepte  compter de ce jour, la dmission de la socit de droit panamen HARRIMAN HOLDINGS INC, de sa fonction de commissaire aux comptes de la prdite socit et lui donne quitus de sa gestion jusqu' ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société, Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2003.

De ce qui précède, il résulte que:

Le conseil d'administration actuel est composé de:

- a) Monsieur Didier Jean-François, prédit;
- b) Monsieur François Malerba, prédit;
- c) Monsieur Claude Humbert-Beaumuz, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- d) Monsieur Bruno Malerba, prédit.

Administrateur-délégué:

Monsieur Didier Jean-François, prédit;

Commissaire aux comptes: Monsieur François David, prédit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,-).

*Mention*

Mention du présent acte de cession d'actions sera consenti partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Detourbet, J.-P. Cambier, P. Bonnet, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2000, vol. 860, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2000.

N. Muller.

(36214/224/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.719.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36215/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.654.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg on July 5, 2000, Vol. 538, Fol. 53, Case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on July 10, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, July 6, 2000.

(36216/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**NAIAS HOLDING CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 51.307.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(36218/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.



**NAIAS HOLDING CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 51.307.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000*

- \* Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- \* L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- \* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Guy Arendt, avocat-avoué, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg et de Monsieur Mathew Zervos, directeur, demeurant 13, avenue de la Costa à MC-Monaco, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 13 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36217/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**NAJAC HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.485.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

(36219/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**NORDIC EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 33.105.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(36220/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**NORDIC EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 33.105.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue à la date statutaire le 11 avril 2000*

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes. Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;
5. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR.
6. L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.
7. L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 991.574,10 (neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros dix cents), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale (...).»

8. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront les effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

9. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
C. Blondeau R. Haigh  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36221/565/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**NORDIC EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 33.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(36222/565/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**O.C.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 2, rue des Celtes.  
R. C. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

(36223/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**OMA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.596.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

(36224/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**OMNITEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.392.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de OMNITEC PARTICIPATION S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(36225/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 56.787.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 51, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

(36228/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 75.313.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., tenue le 7 juillet 2000, que les démissions de MM. Jean Hoss et Philippe Hoss, tous les deux demeurant à Luxembourg, de leur poste d'administrateur au conseil d'administration de PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A. ont été acceptées.

Ont été nommées en remplacement avec effet immédiat comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:

1. M. David Colville - Director of Group Tax, PEARSON Plc, demeurant 35 Cleveland Road, Barnes, London SW13 OAA, Grande-Bretagne;
2. M. Jan Francis van der Drift - Management Consultant, demeurant leeteinde 20 22, 1151AK Broek in Waterland, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36234/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**PHYTO, PHYTOFARM LABORATOIRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an deux mille, le sept juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de PHYTOFARM LABORATOIRES S.A., en abrégé PHYTO S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 916, du 18 décembre 1998.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Arama, employé privé, demeurant à L-1160 Luxembourg, 4, boulevard d'Avranches.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. - qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut délibérer valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Acceptation de la démission des trois administrateurs.
2. - Nomination de trois nouveaux administrateurs.
3. - Nomination d'un administrateur-délégué.
4. - Engagement de la société vis-à-vis des tiers.
5. - Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
6. - Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de leurs fonctions d'administrateur, à compter de ce jour, de:

1. - Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur de société, demeurant à The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB;
  2. - Monsieur James William Grassick, administrateur de société, demeurant à La Colinette, Sark, Channel Islands GY9 OSB;
  3. - Monsieur Simon Peter Elmont, administrateur de société, demeurant à La Fregondee, Sark, Channel Islands GY9 OSB,
- et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouveaux administrateurs de la prédite société:

a) Monsieur Xavier Fauque, administrateur de société,  
 b) Monsieur Michel Arama, prèdit,  
 c) et la société anonyme holding, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de MAGISTER HOLDING S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 852, du 24 novembre 1998,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2003.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, comme administrateur-délégué Monsieur Xavier Fauque, prèdit.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2003.

*Conseil d'administration actuel*

- Monsieur Xavier Fauque, prèdit,
- Monsieur Michel Arama, prèdit,
- et la prédite société anonyme holding, dénommée MAGISTER HOLDING S.A.

*Administrateur-délégué*

Monsieur Xavier Fauque, prèdit.

*Quatrième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société à compter rétroactivement du 31 décembre 1999 de la société FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l. et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 1999.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2000, comme nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE PREMIUM S.A. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, M. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2000, vol. 860, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2000.

N. Muller.

(36235/224/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**POTIGUAR II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—  
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des Résolutions de l'actionnaire unique du 16 juin 2000, que:

1. décharge est accordée au gérant démissionnaire, M. Byron R. Kelley pour le reste de son mandat;
2. M. K. John Pack, résidant 920 Davis, League City, USA-77 573 Texas, est élu au poste de gérant.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

*Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

*Agent domiciliaire*

D. C. Oppelaar                      A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36240/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**PIZZERIA COEUR D'ITALIE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 20.390.

L'an deux mille, le vingt juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Suzette Heinen, gérante de sociétés, épouse de Monsieur Balint dite Valentin Szollosy, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy;

2.- Monsieur Balint dit Valentin Szollosy, pâtissier-confiseur, époux de Madame Suzette Heinen, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy;

seuls associés de la société à responsabilité limitée PIZZERIA COEUR D'ITALIE, avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill,

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mars 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 133 du 25 mai 1983.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 388 du 14 août 1995.

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend note des cessions de parts qui suivent:

1) Madame Suzette Heinen, préqualifiée, cède ses cinquante et une parts sociales à Monsieur Daniel Stochmiel, cuisinier, demeurant à 57840 Ottange, France, 14, Cité Sainte-Barbe, acceptant.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de deux cent cinquante-cinq mille francs (frs 255.000,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte, ce dont titre et quittance.

2) Monsieur Balint dit Valentin Szollosy, préqualifié, cède ses quarante-neuf parts sociales à Monsieur André Rafflin, serveur, demeurant à 57840 Ottange, France, 11, rue de la Gendarmerie, acceptant.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de deux cent quarante-cinq mille francs (frs 245.000,-), montant qui a été payé avant la signature du présente acte, ce dont titre et quittance.

Sont intervenus aux présentes Messieurs Daniel Stochmiel et André Rafflin, prénommés, qui déclarent accepter les présentes cessions.

*Deuxième résolution*

Suite à ces cessions intervenues ci-dessus, Monsieur Daniel Stochmiel et Monsieur André Rafflin, prénommés, seuls associés de la société à responsabilité limitée PIZZERIA COEUR D'ITALIE, prédésignée, décident de répartir les parts attribuées de la façon suivante:

Monsieur Daniel Stochmiel, prénommé, cède une part sociale à son coassocié, Monsieur André Rafflin, prénommé, acceptant.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de cinq mille francs (LUF 5.000,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte, ce dont titre et quittance.

*Troisième résolution*

Suite à ces cessions de parts sociales, les associés décident d'adapter l'article cinq des statuts aux résolutions prises ci-avant, de sorte que l'article cinq aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont détenues comme suit:

1. Monsieur Daniel Stochmiel, cuisinier, demeurant à F-57840 Ottange, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. Monsieur André Rafflin, serveur, demeurant à F-57840 Ottange, cinquante parts sociales . . . . .	<u>50</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

*Quatrième résolution*

Suite aux cessions de parts intervenues ci-dessus, les nouveaux associés, Monsieur Daniel Stochmiel et Monsieur André Rafflin donnent décharge pleine et entière à l'ancien gérant de la société, Madame Suzette Heinen, préqualifiée, pour l'exercice de son mandat.

Les nouveaux associés décident de nommer gérant technique et administratif de la société, Monsieur Daniel Stochmiel, préqualifié.

*Cinquième résolution*

Suite à la nouvelle nomination de gérant, les associés décident de modifier l'article huit des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par la seule signature du gérant, à savoir Monsieur Daniel Stochmiel.»

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à la charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée. Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: V. Szollosy, S. Heinen, D. Stochmiel, A. Rafflin, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2000, vol. 860, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2000.

B. Moutrier.

(36236/272/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PLACE DE L'ETOILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 32.856.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de PLACE DE L'ETOILE S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(36237/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 61.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinter, le 6 juillet 2000.

J. Seckler  
Notaire

(36238/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**POLYPECU S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 57.270.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg on July 5, 2000, Vol. 538, Fol. 53, Case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on July 10, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, July 6, 2000.

(36239/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 22.569.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2000*

L'assemblée générale nomme administrateurs pour une durée d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, Luxembourg;
- M. Fernand Kartheiser, expert-comptable, Luxembourg.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature

(36242/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PREMIUM-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8355 Garnich, 7, rue des Tanneurs.  
R. C. Luxembourg B 48.472.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de PREMIUM-LUX, S.à r.l.*  
FIDUPLAN S.A.

(36241/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**QUIXX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.169.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGEWERF & CIE*  
Agent domiciliaire  
Signature

(36244/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**RAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 65.626.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

(36245/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**RAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 65.626.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 31 mai 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1998.

Les mandats de Madame Frie Van de Wouw  
Madame Nathalie Carbotti  
Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36246/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**RESPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 34.731.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de RESPLAN HOLDING S.A.*  
FIDUPLAN S.A.

(36249/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 51.652.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD  
LUXEMBOURG  
Société Anonyme

V. Jean N. Tejada

Mandataire Commercial Fondé de Pouvoir

(36247/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 51.652.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 12 avril 2000*

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, d'allouer EUR 245,- à la réserve légale au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 1998 et de reporter la perte de l'exercice EUR 6.051,-.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la réélection du Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président*

Monsieur Ribas Duro Oriol, BANCA REIG, Andorre.

*Directeurs*

Monsieur Josep Garcia Nebot, BANCA REIG, Andorre;

Monsieur Janos Lux, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

*Commissaire aux Comptes*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, B. P. 1443.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD  
LUXEMBOURG  
Société Anonyme

V. Jean N. Tejada

Mandataire Commercial Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36248/010/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**S.F.E.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 65.371.

Les bilans et les annexes aux 31 décembre 1998 et 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire  
tenue extraordinairement le 19 juin 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature.

(36262/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.



**ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 60.959.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire,  
tenue à Luxembourg le 2 juin 2000 à 10.00 heures*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Thomas Guntzer, demeurant 29 Cathcart Road, London SW10 9JG, Royaume-Uni.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur Marc Demicheli, Directeur, PPM VENTURES S.A., demeurant au 95, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France, en tant que nouvel administrateur en remplacement de M. Thomas Guntzer, administrateur démissionnaire.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le mandat du nouvel administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration,  
tenue le 2 juin 2000 à 11.00 heures*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A. au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, avec effet au 5 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36250/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**ROZEA LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 70.418.

—  
The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg on July 5, 2000, Vol. 538, Fol. 53, Case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on July 10, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, July 6, 2000.

(36251/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SADIKI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, avenue Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 34.732.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de SADIKI HOLDING S.A.  
FIDUPLAN S.A.*

(36252/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**TIMARU S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 24.983.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2000*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

*Pour la société  
Signature*

(36282/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SAG SOFTWARE SYSTEMS AG, Société Anonyme,  
(anc. I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A.).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener  
R. C. Luxembourg B 57.368.

L'an deux mille, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., une société anonyme, avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée sous la dénomination de S.G.M.L. TECHNOLOGIES (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 18 mars 1997 et ayant adopté sa désignation actuelle par acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 812 du 6 novembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Koen de Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Nathalie Sprabary, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire de prendre acte que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale de la société.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, des statuts, de façon à ce qu'il ait la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G.»

3) Modification de l'objet de la société, de façon à ce qu'il n'inclue pas la mise à disposition de personnel.

4) Modification subséquente de l'article 2, paragraphe 1, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et la réalisation de projets informatiques pour le compte de tiers, à la réalisation et à la vente de produits informatiques, au conseil en gestion et en marketing des entreprises et services publics.»

5) Nomination de BDO (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 12.039, en tant que commissaire aux comptes.

6) Augmentation du capital social à concurrence de vingt-huit millions six cent soixante et onze mille francs luxembourgeois (LUF 28.671.000,-), pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) à quarante-trois millions six cent soixante et onze mille francs luxembourgeois (LUF 43.671.000,-), par la création et attribution de vingt-huit mille six cent soixante et onze (28.671) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

7) Renonciation par Monsieur André Collot de son droit de souscription préférentiel.

8) Souscription et paiement par S.G.M.L. TECHNOLOGIES Ltd, une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres, 35 Piccadilly (Grande-Bretagne), avec le numéro de registre 03218721, de vingt-huit mille six cent soixante et onze (28.671) nouvelles actions par un apport en nature consistant en une créance de £ 459.609, envers SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G (anciennement: I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., R.C. Luxembourg B 57.368).

9) Suppression du capital autorisé.

10) Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises quant aux points 6 et 9 de l'ordre du jour, pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital de la société est fixé à quarante-trois millions six cent soixante et onze mille francs luxembourgeois (LUF 43.671.000,-), divisé en quarante-trois mille six cent soixante et onze (43.671) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

11) Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière à Monsieur Thierry Jacobs.

12) Réduction du nombre minimum de membres du Conseil d'Administration pour le porter de quatre à trois.

13) Modification, en conséquence, du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

«La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.»

14) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et statuer sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société pour lui donner celle de SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, des statuts aura désormais la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de ne pas inclure dans l'objet statutaire de la société la mise à disposition de personnel.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 2, paragraphe 1, aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et la réalisation de projets informatiques pour le compte de tiers, à la réalisation et à la vente de produits informatiques, au conseil en gestion et en marketing des entreprises et services publics.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer BDO (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 12.039, commissaire aux comptes de la société, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit millions six cent soixante et onze mille francs luxembourgeois (LUF 28.671.000,-), pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) à quarante-trois millions six cent soixante et onze mille francs luxembourgeois (LUF 43.671.000,-), par la création et l'attribution de vingt-huit mille six cent soixante et onze (28.671) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

*Septième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la renonciation par Monsieur André Collot de son droit de préférence de souscription et décide d'admettre la souscription par l'actionnaire suivant:

Souscripteur: S.G.M.L. TECHNOLOGIES Ltd.

Nombre d'actions: 28.671.

Montant souscrit: LUF 28.671.000,-

Montant libéré: LUF 28.671.000,-.

Le souscripteur prénommé est représenté par Maître Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 juin 2000, laquelle restera annexée au présent acte, et déclare souscrire les 28.671 nouvelles actions en pleine propriété et les payer par un apport en nature.

Cet apport en nature consiste en une créance envers SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G. (anciennement: I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., R. C. Luxembourg B 57.368).

Le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par BDO (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 12.039 en date du 19 avril 2000. Ledit rapport restera annexé au présent acte notarié pour être enregistré avec lui.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Unter Berücksichtigung der angewandten, im vorliegenden Bericht beschriebenen Bewertungsmethode entspricht der Wert der Forderung in Höhe von GBP 459.609,- mindestens der Anzahl und dem Nominalwert der dafür auszugebenden Aktien, d.h. von 28.671 neuen Anteilen mit dem Nominalwert von LUF 1.000,- je Anteil und von LUF 28.671.000,- insgesamt.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé et d'abroger, en conséquence, les paragraphes 2 à 6 de l'article 3 des statuts et de conférer à cet article 3 la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital de la société est fixé à quarante trois millions six cent soixante et onze mille francs luxembourgeois (LUF 43.671.000,-), divisé en quarante-trois mille six cent soixante et onze (43.671) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

*Neuvième résolution*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et à l'article 6 des statuts de la société, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Thierry Jacobs.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le nombre minimum de membres du Conseil d'Administration de quatre à trois.

*Onzième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de changer le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.»

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de LUF 360.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. de Vleeschauwer, N. Sprabary, J.-L. Schaus, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 juillet 2000, vol. 463, fol. 74, case 4. – Reçu 309.898 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 juillet 2000.

A. Lentz.

(36253/221/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SAG SOFTWARE SYSTEMS AG, Société Anonyme,  
(anc. I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A.).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener

R. C. Luxembourg B 57.368.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2000.

A. Lentz.

(36254/221/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SARALUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 64.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature.

(36256/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**S.B.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.734.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

(36257/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme,  
(anc. SERVICONSEIL S.A.).**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 61.846.

L'an deux mille, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERVICONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.846, constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL ALLIANCE SECURITE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 127 du 28 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2000, non encore publié au Mémorial C, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SERVICONSEILS S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Samair, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Frédéric Frabetti, maître en droit, demeurant à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gilles Bouneou, maître en droit, demeurant à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale en PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier (premier alinéa) des statuts.

3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce de véhicules à moteur.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

5.- Révocation de Messieurs Jean-Jacques Chapuis, Alain Jean-Philippe Puychevrier et Yves Emile André Briclet de leur poste d'administrateur.

6.- Nomination de Madame Isabelle Marie Charline Leconte, Monsieur Frédéric Bernard et Monsieur Marc René Pizollon comme nouveaux administrateurs de la société.

7.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Marc René Pizollon à la fonction d'administrateur-délégué.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A. et, en conséquence, modifie l'article 1<sup>er</sup> (premier alinéa) des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PLATEFORME EUROPEENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le commerce de véhicules à moteur.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide la révocation, avec effet immédiat, de Messieurs Jean-Jacques Chapuis, Alain Jean-Philippe Puychevrier et Yves Emile André Briclet de leur poste d'administrateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

- Madame Isabelle Marie Charline Leconte, employée privée, demeurant à F-59000 Marcq-en-Ostrevent, 10, rue du Sergent Coleau, (France);

- Monsieur Frédéric Bernard, employé privé, demeurant à F-62000 Lens, 47 bis, rue d'Athènes, (France);

- Monsieur Marc René Pizollon, employé privé, demeurant à F-59000 Cuincy, 161, rue de l'Eglise, (France).

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Marc René Pizollon, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Samair, G. Bouneou, F. Frabetti, J. Sekler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2000, vol. 510, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2000.

J. Seckler.

(36261/231/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SEBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 36.959.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de SEBI, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(36258/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SEGALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.335.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de SEGALUX INTERNATIONAL S.A.*

FIDUPLAN S.A.

(36260/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PARC MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 52.981.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de PARC MATERIEL, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(36229/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PARC MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 52.981.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de PARC MATERIEL, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(36230/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PARC MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 52.981.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de PARC MATERIEL, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(36231/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**PARC MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.  
R. C. Luxembourg B 52.981.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de PARC MATERIEL, S.à r.l.  
FIDUPLAN S.A.

(36233/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**PARC MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.  
R. C. Luxembourg B 52.981.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires sur l'exercice 1998  
en date du 5 mai 2000

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1998 au montant de LUF 2.528.682,- comme suit:

Réserve légale . . . . .	LUF 125.000,-
Bénéfice reporté . . . . .	<u>LUF 2.403.682,-</u>

Pour extrait conforme  
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36232/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**S.I.P. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 57.856.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature.

(36263/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE DU SUD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an-deux mille, le sept juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE DU SUD S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 août 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814, du 7 novembre 1998.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Michel Arama, employé privé, demeurant à L-1160 Luxembourg, 4, boulevard d'Avranches.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement;

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Acceptation de la démission des trois administrateurs.
- 2.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 3.- Nomination d'un fondé de pouvoir.

- 4.- Engagement de la société vis-à-vis de tiers.
- 5.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
- 6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de leurs fonctions d'administrateur, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> mars 1999 de:

- 1.- Monsieur Philip Mark Crowhaw, administrateur de société, demeurant à The Avenue, Sark, GY9 OSB, Channel Islands;
  - 2.- Monsieur James William Grassick, administrateur de société, demeurant à La colinette, Sark, GY9 OSB, Channel Islands, et;
  - 3.- Monsieur Simon Peter Elmont, administrateur de société, demeurant à La Fregondee, Sark, GY9 OSE, Channel Islands;
- et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1999.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter du 1<sup>er</sup> mars 1999 comme nouveaux administrateurs de la prédite société, pour une durée de six ans, savoir:

- a) Mademoiselle Christiane Abitbol, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur René Arama, prédit, et;
- c) Madame Sebastiana Rizzo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter de ce jour, comme fondé de pouvoir pour une durée de six années, Monsieur René Arama, prédit.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide que vis-à-vis des tiers, la prédite société est valablement engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la seule signature du fondé de pouvoir.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société à compter rétroactivement du 31 décembre 1999 de la société FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l. et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 1999.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2000, comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE PREMIUM S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, M. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2000, vol. 860, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2000.

N. Muller.

(36265/224/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**VALIM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.127.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36288/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.



**S.I.C., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CONTINENTALE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 25.427.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

(36266/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PLACEMENTS S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.380.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature.

(36267/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATION A+P KIEFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 10.769.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de SOCIETE DE PARTICIPATION  
A+P KIEFFER, S.à r.l.  
FIDUPLAN S.A.*

(36268/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SOPARIM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 16.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature.

(36273/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SOFIPEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.834.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIPEX S.A.

Société Anonyme Holding

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

(36269/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**SOFIPEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.834.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2000*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

*Conseil d'administration*

MM. Ernest Wiget, président et administrateur-délégué;  
Boris Vukobrat, administrateur;  
Ernst Arthur Wiget, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

AGATREU REVISIONS AG, Zurich (Suisse).

Pour extrait conforme

SOFIPEX S.A.

Société Anonyme Holding

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36270/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**SOFIREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 15.727.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

W. Tacheny

Administrateur-Délégué

(36271/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**ULYSSES HOLDING CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 52.141.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(36287/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**ULYSSES HOLDING CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 52.141.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2000*

- \* Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- \* L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- \* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur John Aloupis, directeur, demeurant Livanos Building, 47/49 Akki Mioulouli à GR-18510 Pirée, de Monsieur Guy Arendt, avocat-avoué, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, et de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Un mandataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36286/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**SOPARAD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 40.317.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

(36272/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**TIBOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 15.460.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature.

(36274/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**SPHINX ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 41.376.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de SPHINX ASSURANCES, S.à r.l.  
FIDUPLAN S.A.

(36277/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**SOTAD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 66.194.

L'an deux mille, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOTAD PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha, R. C. Luxembourg, section B numéro 66.194, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 844 du 19 novembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Fentange.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro, en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 518.000,-, sans création d'actions nouvelles.

4.- Souscription et libération intégrale.

5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de EUR 518.000,- soit représenté par 518 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-, chacune entièrement libérée.

6.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux mille cinq cents (2.500) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 frs = EUR 1,-, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-sept mille treize virgule trente et un euros (EUR 487.013,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à cinq cent dix-huit mille euros (EUR 518.000,-), sans émission d'actions nouvelles.

*Quatrième résolution*

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme CROMWELL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Le montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille treize virgule trente et un euros (EUR 487.013,31) a été apporté en numéraire, de sorte que le crédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SOTAD PARTICIPATIONS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les deux mille cinq cents (2.500) actions existantes sans expression de valeur nominale par cinq cent dix-huit (518) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent dix-huit mille euros (EUR 518.000,-), divisé en cinq cent dix-huit (518) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Toutes les actions sont intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 19.646.068,22 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Brimeyer, C. Dostert, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2000, vol. 510, fol. 80, case 6. – Reçu 196.761 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2000.

J. Seckler.

(36275/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**SOTAD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 66.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2000.

J. Seckler.

(36276/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**TARES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 69.905.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

(36278/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**TARES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 69.905.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 19 juin 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1999.

Les mandats de Madame Frie Van de Wouw

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(36279/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**TEX ELECTRONIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 70.088.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

(36280/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**TEX ELECTRONIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 70.088.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 22 juin 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Les mandats de Madame Frie Van de Wouw

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes sont valables jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'exercice au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36281/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**TOPEDILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 156, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.607.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de TOPEDILUX, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(36283/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**TRANSCONTINENTAL CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 15.339.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de TRANSCONTINENTAL CONSULTANTS, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(36284/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**VALMIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.672.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de VALMIS S.A. HOLDING*

FIDUPLAN S.A.

(36289/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

---

**VALMIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.672.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 avril 2000*

L'assemblée générale décide de reporter la date de l'assemblée générale au 24 mai 2000 à 11.30 heures.

Pour le compte de VALMIS S.A. HOLDING  
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36290/752/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**VALMIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.672.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 mai 2000*

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1999 au montant de BEF 18.459.971,- comme suit:

Réserve légale: .....	BEF 922.999,-
Résultat reporté: .....	BEF 17.536.972,-

Pour le compte de VALMIS S.A. HOLDING  
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36291/752/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**TRIFA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

Im Jahre zweitausend, am einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze in Remich.

Sind erschienen:

1) Herr Rudolf Trierweiler, Architekt-Dipl. Ing. FH., wohnhaft in D-54329 Konz, 37-39, Schillerstrasse.

2) Frau Rita Maria Enzweiler, Bürokauffrau, Witwe von Herrn Franz-Peter Meier, wohnhaft in D-544439 Fisch, 2A, Rehlinger Hof.

Die Erschienenen ersuchten den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft bürgerlichen Rechts TRIFA SCI mit Sitz in L-6686 Wasserbillig, 25, rue de Mertert, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Molitor, im damaligen Amtssitze in Bad Mondorf am 27. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 33 vom 21. Januar 1995 und abgeändert laut Urkunde vor demselben Notar am 28. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 381 vom 10. August 1995 mit einem Gesellschaftskapital von neun Millionen einhundertzwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken (9.112.500,- LUF), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einundneunzigtausendeinhundertfünfundzwanzig Luxemburger Franken (91.125,- LUF), vollständig eingezahlt und bisher gehalten von:

1) Herrn Rudolf Trierweiler, vorgeannt, fünfzig Anteile .....	500
2) Herrn Franz-Peter Meier, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54439 Fisch, 2A, Rehlinger Hof, fünfzig Anteile .....	50
Total: .....	100

Herr Franz-Peter Meier, zeitlebens Diplomingenieur, zuletzt wohnhaft in Fisch, ist gestorben am 15. Februar 1997, und ist beerbt worden durch seine vorgenannte Ehegattin, Rita Maria Enzweiler, als Alleinerbin, was hervorgeht aus dem Erbschein Nummer 4 VI 51/97, ausgestellt durch das Amtsgericht in D-Saarburg am 17. Juni 1997, so dass die hiervor bezeichneten fünfzig Geschäftsanteile ab 15. Februar 1997 von seiner vorgenannten Ehefrau, Rita Maria Enzweiler, gehalten werden.

Die Komparentin, Frau Rita Maria Enzweiler, erklärt weiterhin, dass der verstorbene Franz-Peter Meier zusammen mit vorgeanntem Rudolf Trierweiler Geschäftsführer der vorgeannten Gesellschaft war und dass durch den erfolgten Tod sein Auftrag als Geschäftsführer erloschen ist. Die Generalversammlung gewährt Entlastung für die bis zum Todestage ausgeführten Tätigkeiten als Geschäftsführer.

Alsdann tritt die vorgeannte Frau Rita Maria Enzweiler ihre fünfzig Anteile (50) an die hier anwesende dies annehmende Frau Herta Trierweiler, ohne besonderen Stand, geborene Mangerich, wohnhaft in D-543 29 Konz, Olkstrasse 17 ab.

Der Restpreis in Höhe von vierzigtausend Deutsche Mark (40.000,- DEM) wurde soeben an Frau Rita Maria Enzweiler bezahlt, was dieselbe anerkennt und worüber sie hiermit Quittung bewilligt.

Infolge dieser Abtretung lautet Artikel 5 der Statuten von nun an wie folgt:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf neun Millionen einhundertzwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken (9.112.500,- LUF), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einundneunzigtausendeinhundertfünfundzwanzig Luxemburger Franken (91.125,- LUF).

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1) Herr Rudolf Trierweiler, Architekt-Dipl. Ing. FH., wohnhaft in D-54329 Konz, 37-39, Schillerstrasse, fünfzig Anteile . . . . .	50
2) Frau Herta Trierweiler, ohne besonderen Stand, geborene Mangerich, wohnhaft in D-54329 Konz, Olkstrasse 17, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: . . . . .	100»

Die Anteilhaber beschliessen, den Posten des verstorbenen Geschäftsführers, Franz-Peter Meier, nicht wieder zu besetzen und bestätigen Herrn Rudolf Trierweiler, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers.

Frau Rita Maria Enzweiler, vorgenannt, erhält ein Rücktrittsrecht, sollte die in Deutschland vorzunehmende Anteilsübertragung an der Firma TMK, GmbH, mit Sitz in D-Konz nicht erfolgen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Trierweiler, R. M. Enzweiler, H. Mangerich und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2000, vol. 463, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2000.

A. Lentz.

(36285/221/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

#### **VOLKSBANK SAAR WEST eG.**

Siège social: D-Saarbrücken.

R. C. Luxembourg B 43.451.

Genossenschaftsregister Saarbrücken 324.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 176, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Remich, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

VOLKSBANK SAAR WEST INTERNATIONAL

Signatures

(36292/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

#### **WAMPACH, HERZIG ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3921 Mondercange, 90, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 17.545.

#### **EXTRAIT**

Suivant acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juin 2000, numéro 884 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, en date du 14 juin 2000, vol. 860, fol. 46, case 5, de la société à responsabilité limitée WAMPACH, HERZIG ET CIE, S.à r.l., avec siège social à L-3921 Mondercange, 90, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Albert Stremmer, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 6 décembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 45 du 5 mars 1980, modifiée le 9 mai 1980, le 29 juillet 1980, le 17 juin 1983, le 22 avril 1986 et le 29 décembre 1989, la détention des parts sociales s'établit comme suit:

– Monsieur Amédé Herzig, charpentier, demeurant à Mondercange . . . . . 500 parts

Les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Quittance et décharge sont consenties à Monsieur Gustave Jeworowsky, gérant technique, et à Madame Marguerite Kemp, gérante administrative, pour toute sa gérance jusqu'au 9 juin 2000.

Est nommé gérant unique Monsieur Amédé Herzig, prédit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2000.

Pour extrait

N. Muller

Notaire

(36293/224/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.



**WANDERGREK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 39.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 57, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

WANDERGREK S.A.

Signature

(36294/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**ACROPOL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jules Goudsmit, administrateur de sociétés, demeurant à Hong-Kong, Tai Hang Road, GP OB 851.
- 2) Madame Sandra-Anna-Stella Goudsmit, sans état particulier, demeurant à B-1170 Bruxelles, 22A, rue des Bégonias, Belgique.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ACROPOL LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce, jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** L'objet de la société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, la location et la vente ainsi que l'importation et l'exportation de matériels et matériaux pour la construction et le génie civil ainsi que l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre, la société peut prendre des participations de toutes les façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

**Titre II.- Capital social, actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros) chacune, disposant toutes d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Titre III.- Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent exceptionnellement être nommés lors de la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### **Titre IV.- Année sociale - Assemblées générales**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finira le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### **Titre V.- Généralités**

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2000.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Jules Goudsmit, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Madame Sandra Goudsmit, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 50 % (cinquante pour cent), de sorte que la somme de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

##### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans prenant cours ce jour et se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006:

1) Monsieur Jules Goudsmit, administrateur de sociétés, demeurant à Hong-Kong, Tai Hang Road, GP OB 851.

2) Madame Sandra-Anna-Stella Goudsmit, sans état particulier, demeurant à B-1170 Bruxelles, 22A, rue des Bégonias, Belgique.

3) Monsieur Charles Raxhon, ingénieur, demeurant à Stembert, Belgique.

Leur mandat est exercé à titre exclusivement gratuit.

Le mandat des administrateurs est exercé à titre exclusivement gratuit.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée nomme comme commissaire pour une durée de six ans prenant cours ce jour et se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006:

La société à responsabilité limitée LUXREVISION, 28, rue Henri VII à L-2016 Luxembourg.

##### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 28, rue Henri VII à L-2016 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

*Sixième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jules Goudsmit, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Goudsmit, S.-A.-S. Goudsmit, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 5CS, fol. 74, case 9. – Reçu 50.425 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

J. Elvinger.

(36297/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**ACROPOL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

*Réunion du Conseil d'Administration du 21 juin 2000*

Les membres du Conseil d'Administration, tous ici présents, conviennent de nommer:

M. Charles Raxhon, ingénieur, demeurant à B-Stembert, comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

J. Goudsmit  
administrateur

S.-A.-S. Goudsmit  
administrateur

C. Raxhon  
administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 5CS, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

J. Elvinger.

(36298/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**WISA, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 59.075.

Im Jahre zweitausend, den fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft WISA, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 59.075 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft WISA wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 23. April 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 422 vom 4. August 1997. Die Satzung wurde abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 13. November 1997, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 161 vom 18. März 1998 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um neun Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Hanns Joachim Oellers, Diplomkaufmann, wohnhaft in Mamer, eröffnet, welcher ebenfalls die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Tanja Dahm, Privatbeamtin, wohnhaft in Bilsdorf.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

I. Die Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung erfolgten:

a) im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Nummer 378 vom 25. Mai 2000,

Nummer 395 vom 2. Juni 2000

b) im Letzeburger Journal

vom 25. Mai 2000

vom 2. Juni 2000

II.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

1) Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

2) Ernennung von Herrn Hanns Joachim Oellers zum Liquidator.

III.- Dass die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter mit ihrer Unterschrift eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

IV.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den fünftausend (5.000) Aktien, welche das gesamte Aktienkapital bilden, zweitausendfünfhundertundeine (2.501) Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind, und dass somit die Versammlung befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator Herrn Hanns Joachim Oellers, Diplomkaufmann, wohnhaft in Mamer.

*Dritter Beschluss*

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen, welche in den Artikeln 144 und folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 aufgeführt sind.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorsetehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. J. Oellers, T. Dahm, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 124S, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begeh, zum Zwecke der Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 28. Juni 2000.

F. Baden.

(36295/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**WISA PARTICIPATION S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 65.467.

Im Jahre zweitausend, den fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft WISA PARTICIPATION S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 65.467, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft WISA PARTICIPATION S.A. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 6. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 718 vom 5. Oktober 1998. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. April 2000, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht ist.

Die Versammlung wird um neun Uhr fünfundvierzig unter dem Vorsitz von Herrn Hanns Joachim Oellers, Diplomkaufmann, wohnhaft in Mamer, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Tanja Dahm, Privatbeamtin, wohnhaft in Bilsdorf.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Caroline Waucquez, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

- 1) Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
- 2) Ernennung von Herrn Hanns Joachim Oellers zum Liquidator.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen sind.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, die Gesellschaft aufzulösen, welche nur mehr für ihre Liquidation besteht.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung bestimmt und ernennt zum Liquidator Herrn Hanns Joachim Oellers, Diplomkaufmann, wohnhaft in Mamer.

*Dritter Beschluss*

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen. Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen, welche in den Artikeln 144 und folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. J. Oellers, T. Damm, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 124S, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begeh, zum Zwecke der Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 28. Juni 2000.

F. Baden.

(36296/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**SET EUROPEAN TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le vingt et un juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARODENE LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 5, Athol Street, Douglas, Ile du Man, ici représentée par Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas, le 21 juin 2000.

2) Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SET EUROPEAN TRADE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à quatorze heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARODENE LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) Monsieur Vincenzo Arno', préqualifié, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Alexis de Bernardi, employé privé, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
  - b) Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant 21, rue Jos Massarette, L-2137 Luxembourg,
  - c) Monsieur Frederico Innocenti, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant 16, Henneschtgaas, L-5485 Wormeldange-Haut.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5) Le siège de la Société est fixé à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Arnó, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 5CS, fol. 72, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(36317/230/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**SECO-TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 63.276.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de SECO-TEAM, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(36259/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2000.

**BI - PERSONAL LINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

## STATUTS

L'an deux mille, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 16 juin 2000,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (Irlande),

ici représentée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 16 juin 2000.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BI - PERSONAL LINE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros (EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale appelée à délibérer, soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5), deuxième alinéa, de la même loi.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie A, soit par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie B.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 10 avril à 14.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2001.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, prénommée, neuf cent quatre-vingts actions	980
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, prénommée, vingt actions	<u>20</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille (50.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.016.995,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille (80.000,-) francs.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Administrateur de catégorie A:
    - Monsieur Diego Colombo, expert-comptable, demeurant à Vicolo delle Scuole 9, Montagnola, Suisse.
  - b) Administrateurs de catégorie B:
    - Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
    - Monsieur Nickolas Bizzio, entrepreneur, demeurant au 3, boulevard d'Italie, Monte Carlo, Principauté de Monaco.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - C. CLODE & SONS (IRELAND) LIMITED, une société avec siège au 17 Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 124S, fol. 88, case 8. – Reçu 20.170 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(36299/230/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**BLUE FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4943 Hautcharage, 1, rue Nicolas Roth.

## STATUTS

L'an deux mille, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- La société anonyme F.B.C.C. S.A., avec siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date de ce jour, non encore enregistré ni publié,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Hugues Jacques, administrateur de sociétés, demeurant à F-54260 Allonbrelle/Lamalmaison, 25, rue du Château d'Eau,

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD, ayant son siège social à Tortola (B.V.I.),

ici représentée par Madame Sandra Veithen, employée privée, demeurant à B-4750 Butgenbach, 2, Zur Hütte, agissant en sa qualité d'administrateur, dûment habilitée, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 24 septembre 1998, de la société PENDLE HOLDINGS LTD.

Lesquelles comparantes, telles que représentées, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BLUE FINANCE INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Hautcharage.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toute forme de location et maintenance de matériel informatique de haute technologie (HIGH-TECH) et matériel roulant ainsi que toutes fournitures de services relatives à cet objet.

Elle pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), divisé en mille (1000) actions sans désignation de la valeur nominale.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer, soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies par la loi sur les sociétés commerciales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui la gestion journalière sera déléguée peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ainsi que les délégués à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

**Art. 10.** La société est valablement engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### *Disposition générale*

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'an 2001.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes préqualifiées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- F.B.C.C. S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- la société PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à 2.501.074,- LUF (deux millions cinq cent un mille soixante-quatorze francs luxembourgeois) (taux de conversion 40,3399).

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,- LUF).

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Eric Depiesse, administrateur de sociétés, demeurant à L-4943 Hautcharage, 1, rue Nicolas Roth,
  - b) Monsieur Dominique Guiot, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 132, avenue Général Patton,
  - c) Monsieur Jean-Pierre Lefebvre, administrateur sociétés, demeurant à L-4901 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire, Monsieur Roger Brondelet, administrateur de sociétés, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de 2005.
- 5) Le siège social est fixé à L-4943 Hautcharage, 1, rue Nicolas Roth.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Eric Depiesse, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.  
Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: H. Jacques, S. Veithen, M. Decker.  
Enregistré à Wiltz, le 28 juin 2000, vol. 315, fol. 27, case 6. – Reçu 25.011 francs.

*Le Receveur (signé): G. Biver.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 juillet 2000.

M. Decker.

(36300/241/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**DAFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le vingt et un juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) MORVILLE SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée Tortola, le 16 juin 2000.
- 2) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.  
Ladite procuration, après avoir été paraphée une varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.  
Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DAFA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 juin 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 14 février à 11.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 30 septembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, quarante-neuf actions . . . . .	49
2) Monsieur Michaël Zianveni, préqualifié, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: cinquante actions . . . . .	50

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.016.995,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille (75.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
  - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
  - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zianveni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 5CS, fol. 72, case 6. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(36302/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

### **ITALTOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.

#### STATUTS

L'an deux mille, le neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. Monsieur Bruno Curci, entrepreneur, époux de Madame Liliane Jentges, demeurant à B-Athus, 72, rue de Rodange.
2. Monsieur Nicandro Martino, ouvrier, époux de Madame Tanya Schlessler, demeurant à Kayl, 55, rue de Schiffflange.
3. Monsieur Adriano Domingos, ouvrier, divorcé, demeurant à Luxembourg, 25, rue des Bains.
4. Monsieur Arnold Alt, charpentier et couvreur, époux séparé de biens de Madame Ursula Alt née Wirtz, demeurant à D-66822 Lebach, 33, Zur Eiche.

Lesquels comparants, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ITALTOITURE, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exercice de tous travaux de charpentier-couvreur-ferblantier et d'une entreprise de toiture, comprenant en outre l'achat, la vente et le commerce de matériaux en relation avec la toiture et l'exécution de tous travaux de toiture, charpente et de ferblanterie, ainsi que toutes les opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale elle peut effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, ou qui peut en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et des profits.

**Art. 13.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 14.** Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

**Art. 15.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la loi en vigueur

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2000.

*Souscription - libération*

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Bruno Curci, préqualifié, trente-trois parts sociales . . . . .	33
2. Monsieur Nicandro Martino, préqualifié, trente-trois parts sociales . . . . .	33
3. Monsieur Adriano Domingos, préqualifié, trente-trois parts sociales . . . . .	33
4. Monsieur Arnold Alt, préqualifié, une part sociale . . . . .	<u>1</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce que les comparants déclarent expressément et s'en donnent mutuellement quittance.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de LUF 32.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par trois gérants.
2. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminé, Monsieur Arnold Alt, préqualifié, qui accepte.
3. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminé, Monsieur Bruno Curci, préqualifié, qui accepte.
4. Est nommé gérant commercial de la société pour une durée indéterminé, Monsieur Nicandro Martino, préqualifié, qui accepte.
4. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
5. La société a son siège au 1C, route d'Arlon à L-8310 Capellen.

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: B. Curci, N. Martino, A. Domingos, A. Alt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 124S, fol. 78, case 1. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

J. Delvaux.

(36308/208/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.